

Canada Gazette

Part I

OTTAWA, SATURDAY, MAY 27, 2000



Gazette du Canada

Partie I

OTTAWA, LE SAMEDI 27 MAI 2000

NOTICE TO READERS

The *Canada Gazette* is published under authority of the *Statutory Instruments Act*. It consists of three parts as described below:

- | | |
|----------|---|
| Part I | Material required by federal statute or regulation to be published in the <i>Canada Gazette</i> other than items identified for Parts II and III below — Published every Saturday |
| Part II | Statutory Instruments (Regulations) and other classes of statutory instruments and documents — Published January 5, 2000, and at least every second Wednesday thereafter |
| Part III | Public Acts of Parliament and their enactment proclamations — Published as soon as is reasonably practicable after Royal Assent |

The *Canada Gazette* is available in most public libraries for consultation.

To subscribe to, or obtain copies of, the *Canada Gazette*, contact bookstores selling Government publications as listed in the telephone directory or write to: Canadian Government Publishing, Public Works and Government Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9.

AVIS AU LECTEUR

La *Gazette du Canada* est publiée conformément aux dispositions de la *Loi sur les textes réglementaires*. Elle est composée des trois parties suivantes :

- | | |
|------------|--|
| Partie I | Textes devant être publiés dans la <i>Gazette du Canada</i> conformément aux exigences d'une loi fédérale ou d'un règlement fédéral et qui ne satisfont pas aux critères des Parties II et III — Publiée le samedi |
| Partie II | Textes réglementaires (Règlements) et autres catégories de textes réglementaires et de documents — Publiée le 5 janvier 2000 et au moins tous les deux mercredis par la suite |
| Partie III | Lois d'intérêt public du Parlement et les proclamations énonçant leur entrée en vigueur — Publiée aussitôt que possible après la sanction royale |

On peut consulter la *Gazette du Canada* dans la plupart des bibliothèques publiques.

On peut s'abonner à la *Gazette du Canada* ou en obtenir des exemplaires en s'adressant aux agents libraires associés énumérés dans l'annuaire téléphonique ou en s'adressant à : Les Éditions du gouvernement du Canada, Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9.

<i>Canada Gazette</i>	<i>Part I</i>	<i>Part II</i>	<i>Part III</i>
Yearly subscription			
Canada	\$135.00	\$67.50	\$28.50
Outside Canada	US\$135.00	US\$67.50	US\$28.50
Per copy			
Canada	\$2.95	\$3.50	\$4.50
Outside Canada	US\$2.95	US\$3.50	US\$4.50

<i>Gazette du Canada</i>	<i>Partie I</i>	<i>Partie II</i>	<i>Partie III</i>
Abonnement annuel			
Canada	135,00 \$	67,50 \$	28,50 \$
Extérieur du Canada	135,00 \$US	67,50 \$US	28,50 \$US
Exemplaire			
Canada	2,95 \$	3,50 \$	4,50 \$
Extérieur du Canada	2,95 \$US	3,50 \$US	4,50 \$US

REQUESTS FOR INSERTION

Requests for insertion should be directed to the Canada Gazette Directorate, Public Works and Government Services Canada, 350 Albert Street, 5th Floor, Ottawa, Ontario K1A 0S5, (613) 991-1351 (Telephone), (613) 991-3540 (Facsimile).

Bilingual texts received as late as six working days before the desired Saturday's date of publication will, if time and other resources permit, be scheduled for publication that date.

Each client will receive a free copy of the *Canada Gazette* for every week during which a notice is published.

DEMANDES D'INSERTION

Les demandes d'insertion doivent être envoyées à la Direction de la Gazette du Canada, Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, 350, rue Albert, 5^e étage, Ottawa (Ontario) K1A 0S5, (613) 991-1351 (téléphone), (613) 991-3540 (télécopieur).

Un texte bilingue reçu au plus tard six jours ouvrables avant la date de parution demandée paraîtra, le temps et autres ressources le permettant, le samedi visé.

Pour chaque semaine de parution d'un avis, le client recevra un exemplaire gratuit de la *Gazette du Canada*.

DEPARTMENT OF THE ENVIRONMENT**CANADIAN ENVIRONMENTAL PROTECTION ACT, 1999*****Response to Comments and Notices of Objections Received on Proposed Agreements Respecting Canada-Wide Standards for Particulate Matter and Ozone, Mercury, and Benzene-Phase 1***

Whereas on February 5, 2000, the Minister of the Environment published in Part I of the *Canada Gazette*, pursuant to subsection 9(2) of the *Canadian Environmental Protection Act, 1999*, the proposed Agreements respecting Canada-Wide Standards for Particulate Matter and Ozone, Mercury, and Benzene Phase 1, being developed by the Canadian Council of Ministers of the Environment under the framework of the Canada-Wide Accord on Environmental Harmonization and the Canada-Wide Environmental Standards Sub-Agreement,

Whereas the Minister of the Environment has been filed with comments and notices of objection in respect thereto,

Now therefore, pursuant to subsection 9(4) of the Act, the Minister of the Environment hereby publishes the attached report that summarizes how any comments or notices of objection were dealt with.

DAVID ANDERSON
Minister of the Environment

Introduction

In accordance with subsection 9(2) of the *Canadian Environmental Protection Act, 1999*, on February 5, 2000, the Minister of the Environment published proposed agreements with the provincial and territorial governments (except Quebec) respecting Canada-wide Standards (CWSs) for particulate matter (PM), ozone, mercury, and benzene phase 1 for a 60-day comment period. The agreements were developed by the Canadian Council of Ministers of the Environment (CCME) under the framework of the Canada-Wide Accord on Environmental Harmonization and the Canada-Wide Environmental Standards Sub-Agreement. CCME Ministers intend to sign the agreements in June 2000.

In accordance with subsection 9(4) of the Act, this report summarizes how the comments and notices of objection were dealt with.

Summary of Submissions

A total of nine submissions were received, including two notices of objection. Two submissions were received from public health authorities, six from certain industry representatives, and one from government.

Comments on the benzene CWS generally supported phase 1 and the need for future action on benzene. The only comment on the mercury CWS stressed the need to keep stakeholders involved in the development of future standards.

Most of the submissions dealt with the proposed CWSs on particulate matter and ozone. The submissions from health authorities supported earlier and stronger action on PM and ozone, while those from industry expressed concern about uncertainties in the analysis and suggested that the CWS be delayed or qualified as interim.

MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT**LOI CANADIENNE SUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT (1999)*****Réponse aux commentaires et aux avis d'opposition reçus à l'égard des projets d'accords concernant les standards pancanadiens sur les matières particulières et l'ozone, le mercure et le benzène, 1^{er} volet***

Attendu que le 5 février 2000, le ministre de l'Environnement a publié dans la *Gazette du Canada*, Partie I, en vertu du paragraphe 9(2) de la *Loi canadienne sur la protection de l'environnement* (1999), les projets d'accords pour les standards pancanadiens relatifs aux particules et à l'ozone, au mercure et au benzène, premier volet, développés par le Conseil canadien des ministres de l'Environnement dans le cadre de l'Accord pancanadien sur l'harmonisation environnementale et de l'Entente auxiliaire pancanadienne sur les standards environnementaux,

Attendu que des observations et des avis d'opposition ont été présentés au ministre de l'Environnement en rapport auxdits standards,

Le ministre de l'Environnement publie, en vertu du paragraphe 9(4) de la Loi, le résumé de la suite qu'il a donnée aux observations et oppositions qu'il a reçues, ci-après.

Le ministre de l'Environnement
DAVID ANDERSON

Introduction

Conformément au paragraphe 9(2) de la *Loi canadienne sur la protection de l'environnement* (1999), le ministre de l'Environnement a publié, le 5 février 2000, les projets d'accords avec les gouvernements provinciaux et territoriaux (sauf le Québec) concernant les standards pancanadiens pour les particules, l'ozone, le mercure et le benzène, 1^{er} volet. Les intéressés avaient alors 60 jours pour présenter des observations ou un avis d'opposition au Ministre. Ces accords ont été élaborés par le Conseil canadien des ministres de l'environnement (CCME) dans le cadre de l'Accord pancanadien sur l'harmonisation environnementale et de l'Accord auxiliaire sur les standards environnementaux pancanadiens. Les ministres du CCME entendent signer les ententes en juin 2000.

Conformément au paragraphe 9(4) de la LCPE, le présent rapport résume la suite que le Ministre a donnée aux observations et aux oppositions reçues.

Résumé des présentations

Au total, neuf propositions ont été reçues, dont deux avis d'opposition. Deux propositions ont été transmises par des intervenants en santé publique, six par des représentants du secteur privé et une par un gouvernement.

Les observations sur les standards pancanadiens concernant le benzène appuyaient le 1^{er} volet et la nécessité de mener d'autres actions au sujet du benzène. La seule observation sur le standard concernant le mercure soulignait la nécessité de maintenir la participation des parties intéressées dans l'élaboration des prochains standards.

La plupart des propositions ont porté sur le projet de standards pancanadiens concernant les particules et l'ozone. Les intervenants en santé publique ont appuyé la prise de mesures plus précoce et plus importantes en ce qui concerne les particules et l'ozone, alors que les représentants du secteur privé ont signalé leurs inquiétudes quant aux incertitudes de l'analyse et proposé de retarder l'adoption des standards pancanadiens ou de les qualifier de provisoires.

Notices of Objection

Under subsection 333(2) of the Act, where a person files a notice of objection in respect of an agreement made under section 9, the Minister may establish a board of review to inquire into the matter. One of the notices of objection indicated that the proposed standards are technically unachievable, are not supported by economic analysis, and are not supported by current scientific knowledge. The second notice of objection was critical of the consultation process.

Upon careful consideration of the comments, the Minister of the Environment concluded that a board of review is not necessary in this instance. This decision is based on the following considerations:

- The available evidence indicates that the CWSs are achievable, technically feasible and economically viable, and will provide significant human health benefits. Governments are committed to conducting further scientific, technical and economic analyses, and to review the standards.
- The comments are consistent with previously stated positions expressed during the consultations and were considered by governments during the development of the proposed CWSs.
- The CWSs were developed with extensive involvement of stakeholders. Improvements to the consultative process can be made without the need for a board of review.
- A board of review would be most unlikely to reveal additional information that would be relevant to the decisions to be made as the notices of objection did not bring forward considerations either scientific or otherwise that had not previously been considered.

Response to Comments

The submissions on the PM and ozone CWSs contained seven main themes. A description of these themes and Environment Canada's response are outlined below.

Timeline for Achieving the Proposed CWS for Ozone

Public health authorities indicated that the proposed date for achieving the CWS for ozone (2015) was too long a period and would result in unnecessary adverse health impacts. Industry stakeholders indicated that the other options being considered (2010 or 2012) are too early and that the time for implementation is inadequate.

Response: Given the significant health impacts of ozone, Environment Canada is intent on achieving the CWS for ozone at the earliest possible date. Environment Canada also recognizes the need to consider the full range of impacts and technological considerations associated with the potential dates when developing specific actions to achieve the standards.

Level of the Proposed CWS for Ozone

Public health authorities indicated that the CWS for ozone should be more stringent. Some industry stakeholders indicated that decisions have been based on inadequate data.

Response: Environment Canada is satisfied that the proposed CWS level for ozone improves upon the current national ambient air quality objective and is a challenging target yet achievable within the proposed timeframes. Governments are committed to

Avis d'opposition

Le paragraphe 333(2) de la Loi édicte qu'en cas de présentation d'un avis d'opposition concernant un accord établi en application de l'article 9, le ministre peut constituer une commission de révision chargée d'enquêter sur l'accord en cause et les conditions de celui-ci. Un des avis d'opposition indiquait que les standards proposés sont techniquement irréalisables, qu'ils ne sont pas soutenus par les analyses économiques ni par les connaissances scientifiques actuelles. Le deuxième avis d'opposition critiquait le processus de consultation.

Après un examen attentif des observations, le ministre de l'Environnement a refusé de constituer une commission de révision. Cette décision se fonde sur les motifs suivants :

- Les données disponibles indiquent que les standards pancanadiens sont réalisables, techniquement faisables et autrement viables et qu'ils auront une incidence positive significative sur le plan de la santé. Les gouvernements sont déterminés à poursuivre les analyses scientifiques, techniques et économiques et, si nécessaire, à revoir les standards plus tard.
- Les observations reçues reprennent des positions déjà énoncées durant les consultations et ont été prises en compte par les gouvernements dans l'élaboration des projets de standards pancanadiens.
- Les standards ont été élaborés avec la participation active des parties intéressées. Il est possible d'améliorer le processus consultatif sans former une commission de révision.
- Il est peu probable qu'une commission de révision révèle de l'information nouvelle concernant les décisions à prendre, car les avis d'opposition n'ont pas soulevé de considérations scientifiques ou autres qui n'aient pas été déjà prises en compte.

Réponses aux observations

Les observations formulées au sujet des particules et de l'ozone peuvent être regroupées sous sept grands thèmes. Les paragraphes qui suivent exposent ces thèmes ainsi que les réponses d'Environnement Canada.

Délai de réalisation des standards pancanadiens sur l'ozone

Les intervenants en santé publique ont indiqué que le délai proposé pour la réalisation standards pancanadiens sur l'ozone (2015) était trop long et entraînerait inutilement des effets néfastes pour la santé. Pour leur part, les intervenants du secteur privé ont indiqué que les autres délais envisagés (2010 ou 2012) étaient trop courts et ne permettraient pas la mise en œuvre des standards.

Réponse : Étant donné les effets importants de l'ozone sur la santé, Environnement Canada entend établir les standards pancanadiens sur l'ozone le plus tôt possible. Le Ministère reconnaît aussi la nécessité de prendre en compte l'ensemble des effets et des considérations technologiques associés aux dates possibles lors de l'élaboration de mesures précises visant l'atteinte des standards.

Niveau des standards pancanadiens concernant l'ozone

Les intervenants en santé publique ont indiqué que les standards pancanadiens pour l'ozone devraient être plus stricts. Des représentants du secteur privé ont affirmé que les décisions ont été fondées sur des données inexactes.

Réponse : Environnement Canada est convaincu que le niveau proposé pour les standards pancanadiens sur l'ozone vient améliorer l'objectif actuel de qualité de l'air ambiant et représente un défi de taille mais réalisable dans le délai imparti. Les

conducting further scientific, technical and economic analyses, and to revise the standards in the future as appropriate.

Level of the Proposed CWS for PM2.5

Public health authorities indicated that the level of the proposed PM2.5 CWS should be more stringent. Industry suggested that setting a standard for PM was premature or at a minimum, that the standard for PM should be qualified as interim.

Response: There is ample evidence that PM causes serious human health and environmental impacts and that action is needed now. Environment Canada is satisfied that the level of the proposed PM2.5 CWS is a challenging target yet achievable. Governments are committed to conducting further scientific, technical and economic analyses, and to revise the standards in the future as appropriate.

Standard for Coarse Particulate Matter

Public health authorities supported setting a standard for coarse PM in addition to the standard for fine PM.

Response: Environment Canada agrees that the coarser fraction needs to be addressed. However, Environment Canada is also satisfied that the finer particles pose a greater threat and need to be the first priority for action. Governments are exploring the best approach for coarse particulate matter, one approach would be to develop a standard for PM_{10-2.5} rather than having two standards (PM_{2.5} and PM₁₀) which overlap.

Uncertainty in the Analysis

Certain industry stakeholders indicated that decisions have been based on inadequate data and analysis. Some suggested that the CWS should be delayed to allow for completion of the Expert Panel review of costs and benefits, and other studies taking place in the United States.

Response: There is ample evidence that these substances cause serious human health and environmental impacts. While there may be some uncertainties in the science and other impacts with respect to PM, and to a lesser extent with ozone, governments are satisfied that there is sufficient evidence that requires action to be taken now. Environment Canada believes that these standards are achievable both technically and otherwise. Governments are committed to improving the information base and integrating emerging information and analyses in future reviews of the CWSs, as well as the development of specific actions. The review will draw upon results of research in the United States and elsewhere, as well as the work of the Expert Panel.

Background Concentrations and Transboundary Contributions

Certain industry stakeholders noted that background concentrations of PM and ozone in some areas of Canada are equivalent or greater than the proposed CWSs and that transboundary sources are major contributors to the problem, particularly in Ontario. They noted that in many areas of Canada, it will not be possible to meet the proposed standards.

gouvernements sont déterminés à poursuivre les analyses scientifiques, techniques et économiques et, si nécessaire, à revoir les standards plus tard.

Niveau des standards pancanadiens concernant les PM2.5

Les intervenants en santé publique ont indiqué que les standards pancanadiens pour les particules de 2,5 microns devraient être plus stricts. Des représentants du secteur privé ont affirmé qu'il était prématûr de fixer un standard pour les particules 2,5 microns ou moins de diamètre ou qu'à tout le moins, le standard devrait être qualifié de provisoire.

Réponse : Il a été clairement démontré que les particules entraînent des effets sérieux sur la santé humaine et l'environnement et qu'il est nécessaire d'agir maintenant. Environnement Canada constate que le niveau proposé pour les standards sur les particules de 2,5 microns ou moins représente un défi de taille mais réalisable. Les gouvernements sont déterminés à poursuivre les analyses scientifiques, techniques et économiques et, si nécessaire, à revoir les standards plus tard.

Standard concernant les particules grossières

Les intervenants en santé publique appuient l'idée de fixer un standard pour les particules grossières en plus du standard pour les particules fines.

Réponse : Environnement Canada convient qu'il faut aussi tenir compte des particules grossières. Cependant, le Ministère est convaincu que les particules fines représentent une plus grande menace et doivent faire l'objet de mesures prioritaires. Les gouvernements cherchent à déterminer la meilleure approche à l'égard des particules grossières. L'une des options serait de fixer un standard pour les particules de 10 à 2,5 microns plutôt que d'établir deux standards qui se chevauchent (PM_{2.5} et PM₁₀).

Incertitudes de l'analyse

Des représentants du secteur privé ont indiqué que les décisions ont été fondées sur des données et une analyse inexactes. Certains ont affirmé que l'adoption des standards devrait être retardée d'ici à ce que soient complétés l'examen des coûts et des avantages par le Groupe d'experts ainsi que d'autres études menées aux États-Unis.

Réponse : Il a été clairement démontré que ces substances entraînent des effets sérieux sur la santé humaine et l'environnement. Bien qu'il subsiste des incertitudes quant aux données scientifiques et aux autres impacts liés aux particules et, dans une moindre mesure, à l'ozone, les gouvernements estiment qu'il existe suffisamment de preuves pour justifier une action immédiate. Environnement Canada juge que ces standards sont réalisables tant sur le plan technique qu'aux autres points de vue. Les gouvernements se sont engagés à améliorer la base de renseignements et à intégrer les nouvelles données et analyses dans les prochaines révisions des standards pancanadiens et à élaborer des mesures précises. Ces révisions tiendront compte des résultats des recherches menées aux États-Unis et ailleurs et des travaux du Groupe d'experts.

Concentration naturelle et apports transfrontaliers

Des représentants du secteur privé ont signalé que les concentrations naturelles de particules et d'ozone dans certaines régions du Canada sont équivalentes ou supérieures aux standards pancanadiens proposées et que les sources transfrontalières contribuent largement au problème, surtout en Ontario. Ils indiquent que dans bien des régions du pays, il sera impossible de respecter les standards proposés.

Response: The CWS provides for the identification of communities influenced by background or natural events and transboundary pollution. Such influences will be taken into account when determining attainment of the CWS. Governments believe that these provisions are the best way to take into account different circumstances while preserving the benefits of a stronger standard for the country as a whole. Environment Canada is also committed to aggressive negotiations with the United States to reduce transboundary pollution.

The Consultation Process

Some industry stakeholders indicated that the consultations were inadequate. In particular, there was concern that comments were not dealt with satisfactorily and that feedback was not sufficient.

Response: Environment Canada and CCME are committed to meaningful involvement of stakeholders. Indeed, the CWS development process involved extensive participation by all stakeholders, many of whom indicated that the consultative process was successful as improvements to the process were made along the way. As in all multi-stakeholder consultations, not all views can be accommodated and Ministers may choose to adopt all, some or none of the recommendations submitted in the consultations. Environment Canada is committed to considering these suggestions in future work on all Canada-wide Standards.

Réponse : Les standards prévoient l'identification des collectivités où interviennent des concentrations ou des événements naturels ainsi que de la pollution de source transfrontalière. Ces influences seront prises en compte au moment de déterminer le respect des standards. Les gouvernements estiment que c'est là la meilleure façon de tenir compte des circonstances variables tout en maintenant les avantages qu'offre un standard plus strict pour l'ensemble du pays. En outre, Environnement Canada entend mener des négociations serrées avec les États-Unis afin de réduire la pollution transfrontalière.

Processus de consultation

Quelques représentants du secteur privé ont indiqué que les consultations ont été inadéquates. Certains ont affirmé notamment que les observations n'ont pas été suffisamment prises en compte et que la rétroaction laissait à désirer.

Réponse : Environnement Canada et le CCME se sont engagés à permettre une participation significative des parties intéressées. En effet, le processus d'élaboration des standards a comporté une participation importante de toutes les parties, dont un bon nombre ont souligné l'efficacité du processus consultatif, au fil des améliorations qui y ont été apportées. Comme pour toute consultation multipartite, il est impossible de satisfaire tous les points de vue et les ministres peuvent choisir d'adopter l'ensemble ou une partie des recommandations ou de n'en retenir aucune. Environnement Canada s'est engagé à examiner les suggestions formulées dans les prochains travaux qu'il mènera sur l'ensemble des standards pancanadiens.